



COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu

KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 service.technique@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	104510
Objet :	l'abattage d'un tilleul (n°1449) le long de la N12
Requérant :	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Département des travaux publics
Adresse :	4, place de l'Europe L-2940 Luxembourg
Date de la décision :	20.01.2023
Lieu :	sur le territoire de la commune de Grosbous
Début du délai de recours :	27.01.2023
Fin du délai de recours :	27.04.2023
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 25 janvier 2023

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

